

Noisy-le-Grand : polémique autour de l'avenir du site Louis-Lumière

🏠 > Île-de-France & Oise > Seine-Saint-Denis > Noisy-le-Grand | S.T. | 18 novembre 2016, 18h32 | [f](#) [t](#) [c](#) 0



Archives. LP/S.T.



Le projet d'aménagement du terrain de l'ancienne école de cinéma Louis-Lumière (qui a déménagé en 2012 à Saint-Denis) à Noisy-le-Grand et notamment de son bâtiment d'une surface de 5400 m², a fait jaser l'opposition, jeudi soir, lors du conseil municipal. D'une surface d'environ 3,7ha il a été sélectionné par la métropole du Grand Paris dans le cadre d'un appel à projet. Le site, appartenant à l'Etat, sera cédé à la ville qui le revendra à un ou plusieurs promoteurs en fonction du programme retenu. Reste une question : que faire du bâtiment ? « C'est à l'Etat d'agir et non à la municipalité, regrette Michel Miersman, le patron du groupe PS. Car, que le bâtiment soit réhabilité ou détruit, cela coûtera une fortune. »

Le projet prévoit la création de 400 logements dont une partie en hébergement d'urgence. « Vous densifiez une zone qui l'est déjà avec le quartier du Champy alors qu'il existe d'autres emprises foncières sur la commune », renchérit Emmanuel Constant, conseiller PS. Des accusations que Brigitte Marsigny, maire LR de la ville, retourne contre ses interlocuteurs. « La fermeture de l'école Louis-Lumière a été évoquée en 2009 et je ne suis aux affaires que depuis 2015. Qu'avez vous fait pour régler le problème pendant ces six ans, rétorque-t-elle. Ce terrain a un véritable potentiel car il est à proximité d'une gare RER et comme je n'aime pas démolir, je me dis qu'il y a peut-être quelque chose à faire avec le bâtiment existant. » Le projet final devrait être dévoilé en juillet 2017.

S.T.

Noisy-le-Grand

Louis Lumière

annet

école